



Communiqué de Jean-Paul LECOQ, Député de Seine-Maritime

REUSSIR L'IMPLANTATION D'UNE FILIERE EOLIENNE EN MER...

DANS LE RESPECT DE LA MER ET DE SES ACTEURS

Je suis venu soutenir les marins pêcheurs, rassemblés aujourd'hui au Havre, pour que le développement nécessaire d'une filière française de l'éolien en mer au large de nos côtes, ne se fasse pas au détriment de la bio diversité marine et de l'activité de la pêche, ce qui serait un comble s'agissant de l'indispensable besoin de favoriser les énergies vertes.

Les pêcheurs ne s'opposent pas par principe aux parcs éoliens en mer, ils s'opposent à ceux qui entraîneraient une destruction de leur activité et une atteinte aux ressources. Ce qui est le cas, démontré, du projet de parc prévu au large du Tréport et situé sur l'une des zones les plus poissonneuses de la Manche.

L'Etat doit prendre ses responsabilités et permettre d'installer ce parc éolien en mer un peu plus loin, hors zone de pêche, pour permettre au plus vite l'implantation des usines du Havre.

En effet, la filière éolienne a déjà trop tardé à se mettre en place en raison des erreurs stratégiques commises ces dernières années, notamment lors de la cession, validée par le ministre de l'économie Macron, de nos entreprises en charge de la développer.

Le Havre n'en finit pas d'attendre la concrétisation des engagements pris pour la construction des usines de fabrication des éoliennes et des unités nécessaires à leur maintenance. L'implantation de cette filière est attendue par toute la communauté maritime et portuaire et plus encore par tous les havrais.

L'implantation des usines de fabrication des éoliennes offshore au Havre est un atout pour le développement des activités de métallurgie au Havre et des entreprises sous traitantes qui s'y rattachent.

Mais cette filière doit grandir et se grandir en réglant les conflits d'usage afin de créer un large consensus actif en faveur des énergies renouvelables. C'est la condition de la réussite de ce projet.

Nous agissons pour que la décision rendue dans quelques jours aille dans le sens de l'intérêt général.

Le Havre, le 16 février 2018